

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher endo SEPT PAC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

désinfectants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG
General-Guisan-Strasse 6
CH-6300 Zug
No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10
No. Fax +41 (0) 41 229 40 13
www.drweigert.ch

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Org. Perox. F	H242
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
STOT SE 3	H335
Met. Corr. 1	H290
Aquatic Chronic 1	H410

Voie d'exposition: orale
Voie d'exposition: par inhalation

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 / CH

Date de révision: 18.01.2023

Date d'impression 23.01.23

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient acide peracétique; peroxyde d'hydrogène en solution; acide acétique

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

peroxyde d'hydrogène en solution

No. CAS	7722-84-1
No. EINECS	231-765-0
Numéro d'enregistrement	01-2119485845-22
Concentration	>= 12 < 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Ox. Liq. 1 H271

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1A	H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318	>= 8 < 50 %
Eye Irrit. 2	H319	>= 5 < 8 %
Ox. Liq. 1	H271	>= 70 %
Ox. Liq. 2	H272	>= 50 < 70 %
Skin Corr. 1A	H314	>= 70 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 50 < 70 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 35 < 50 %
STOT SE 3	H335	>= 35 %

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

acide acétique

No. CAS 64-19-7
No. EINECS 200-580-7
Numéro
d'enregistrement 01-2119475328-30

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Skin Corr. 1A	H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25 %
Skin Corr. 1A	H314	>= 90 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 25 < 90 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 10 < 25 %

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

acide peracétique

No. CAS 79-21-0
No. EINECS 201-186-8
Numéro
d'enregistrement 01-2119531330-56

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Org. Perox. D	H242
Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1A	H314
Aquatic Acute 1	H400

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	>= 1 %
-----------	------	--------

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B, D

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est combustible. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	5.2	Peroxydes organiques et matières dangereuses auto-réactives
-------------------------------------	-----	---

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

acide peracétique à ... %

Liste	SUVA
Type	MAK

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Liste	SUVA
Type	MAK

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

Valeur	1,4	mg/m ³	1	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2,8	mg/m ³	2	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; OAW Auge; DFG OSHA

acide acétique à ...%

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	25	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	50	mg/m ³	20	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; OAW Auge; NIOSH OSHA

acide acétique à ...%

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	25	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	50	mg/m ³	20	ppm(V)

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact occasionnel avec les mains		
Matériau approprié	néoprène		
Épaisseur du gant	>=	0,65	mm
Temps de pénétration	>	120	min
Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>	120	min

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

Protection des yeux

Protection du visage; Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incolore
Odeur	piquante
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 105 °C

inflammabilité

évaluation Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur 78,5 °C

méthode DIN EN 22719 / ISO 2719

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Valeur > 50 °C

Remarque

Remarque SADT for receptacles > 60 kg

Valeur > 60 °C

Remarque

Remarque SADT for receptacles up to 60 kg

valeur pH

Valeur < 2

température 20 °C

Viscosité

dynamique

Valeur < 50 mPa.s

température 20 °C

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,12 g/cm³

température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

évaluation

comburant

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés.

10.2. Stabilité chimique

Protéger des salissures.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Protéger des salissures.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des substances combustibles. Le produit réagit avec: Bases, Amines, Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat			
ATE		300	à	2000 mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)			
Remarque	Les critères de classification sont remplis.			

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	rat			
DL50		418	à	445 mg/kg

acide acétique à ...%

Espèces	rat			
DL50		3310		mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	3000		mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)			
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

acide acétique à ...%

Espèces	lapin			
DL50		1130		mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE		1	à	5	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards				

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Les critères de classification sont remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

acide acétique à ...%

Espèces	souris		
CL 50	5620		mg/l
Durée d'exposition	1	h	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif
Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif
Remarque Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Les critères de classification sont remplis.
évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

acide peracétique à ... %

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	0,91	mg/l
Durée d'exposition	96	h

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	16,4	mg/l
Durée d'exposition	96	h

acide acétique à ...%

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	106	mg/l
Durée d'exposition	24	h

acide acétique à ...%

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)	
CL 50	408 à 410	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

acide peracétique à ... %

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,69	mg/l
Durée d'exposition	48	h

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	Daphnia pulex	
CE50	2,4	mg/l
Durée d'exposition	48	h

acide acétique à ...%

Espèces	Daphnia magna	
CE50	47 à 95	mg/l
Durée d'exposition	24	h

Toxicité pour les algues (Composants)

acide peracétique à ... %

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	0,16	mg/l
Durée d'exposition	72	h

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	Chlorella vulgaris	
CI50	4,3	mg/l
Durée d'exposition	72	h

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	Skeletonema costatum	
CE50	1,38	mg/l
Durée d'exposition	72	h

Toxicité pour les bactéries (Composants)

péroxyde d'hydrogène, solution à ...%

Espèces	boue activée	
CE50	466	mg/l

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

Durée d'exposition	30	min	
méthode	OCDE 209		
péroxyde d'hydrogène, solution à ...%			
Espèces	boue activée		
CE50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OCDE 209		

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D		
Code IMDG «groupes de séparation»		16 Peroxydes	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3109	3109	3109
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE, stabilized (acide peracétique à ... %)	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID, stabilized (peroxyacetic acid ... %)	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID, stabilized (peroxyacetic acid ... %)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.2	5.2	5.2
Le danger secondaire	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
Quantité limitée	125 ml	125 ml	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 / CH

Date de révision: 18.01.2023

Date d'impression 23.01.23

de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie	P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	50	t	200	t
Catégorie	E1	Danger pour l'environnement aquatique	100	t	200	t

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).
l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Org. Perox. F	H242
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
STOT SE 3	H335
Met. Corr. 1	H290
Aquatic Chronic 1	H410

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

neodisher endo SEPT PAC

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 /
CH

Date de révision:
18.01.2023

Date d'impression
23.01.23

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Org. Perox. D	Peroxyde organique, Types D
Org. Perox. F	Peroxyde organique, Types F
Ox. Liq. 1	Liquide comburant, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMO: International Maritime Organization
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IBC: Intermediate Bulk Container
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
VOC: Volatile Organic Compound
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
CAS: Chemical Abstracts Service
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
IMO: International Maritime Organization
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.